

LE TRAIT D'UNION DU SAINT ELOI

Association loi 1901

Réponse à Monsieur le Maire, conseil municipal du 02/04/2024 (voir vidéo sur le site des infos du Pays Gallo)

Suite aux propos tenus par Monsieur le Maire de Questembert à l'encontre des responsables des associations ASEGAR et ASEC fédérées sous Le Trait d'Union du Saint Eloi, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

Concernant la découverte de la pollution située au lieu-dit le Resto, le maire de Questembert a bien été le premier destinataire de cette information afin de déclencher les actions nécessaires. C'est dans un second temps que la presse a été informée.

D'autre part, nous ne pouvions répondre positivement à la convocation de ce dernier la veille pour le lendemain. Nous sommes bien entendu dans l'attente d'une nouvelle proposition de rendez-vous.

- Au sujet de l'utilisation des réseaux sociaux, loin de nous « répandre » dicit Monsieur le Maire, sur les réseaux sociaux, nous avons simplement relaté les faits sur la page Facebook de l'ASEC.

- « ...personnes qui instrumentalisent tous les sujets... petite politique politicienne ... » dicit Monsieur le Maire. Nous nous inscrivons en faux contre ces assertions sur la soi-disant « politisation » de nos associations. Pour rappel, celles-ci ont pour but la sauvegarde et la protection de l'environnement au sens large du terme (cf. nos statuts).

Un simple citoyen ou association n'aurait donc pas le droit d'évoquer des divergences d'opinion d'avec Monsieur le Maire, voire de proposer des alternatives ?

Et pour couronner le tout, en conclusion de cette affaire c'est Monsieur le Maire lui-même qui politise la chose en évoquant « ...(la) situation suffisamment grave si l'on projette les résultats des prochaines élections européennes... ». Quel rapport avec nos associations et les problèmes environnementaux de notre commune ?

La présidente

Maïna A.I.J.AIN



Le vice-président

Didier CHRISTIN



3, impasse de la Grée au Roc - 56230 Questembert
Mail : letraitduniondusainteloi@free.fr